

## **L'enseignement de l' archivistique Dans le programme LMD à l'heure des mutations des métiers**

**Lakhdar AMRANI**

Expert en archivistique / Université d'Oman  
Sultanat Oman

### **Introduction :**

L'archivistique est enseignée dans les départements de bibliothéconomie depuis plus de 30 ans. Faute de spécialistes universitaires formés en la matière, les cours et travaux pratiques étaient assurés jusqu'aux abords des années 2000 par les responsables des services d'archives de wilaya d'Alger, de Constantine et d'Oran avant d'être rejoints par les étudiants qu'ils ont formés. Ce n'est que vers le début des années 2000 que son enseignement commençait à être dispensé par des diplômés en bibliothéconomie. La quasi-totalité de ceux-ci ont été formés à l'archivistique par les cadres extra université conformément au programme et au volume horaire consacré.

Il est à constater, dès le départ, que ces deux éléments indispensables à toute formation sont figés depuis plus de 30 ans, au moment où le secteur de l'archivistique dans toutes ses composantes, à l'instar de tous les autres secteurs de l'activité humaine, fait l'objet depuis quelques années, de grandes mutations à travers le monde et particulièrement dans les pays qui nous inspire (France, Canada, Angleterre et Allemagne pour ne citer que ceux-là). La fonction « archives » qui existe sans dire son nom depuis des millénaires est aujourd'hui, à la croisée des chemins, soit elle s'adapte à ces nouvelles transformations qui sont inévitables<sup>1</sup>, soit elle disparaîtra au même titre que toutes les autres fonctions qui n'ont pas su imposer leur utilité sociale dans le monde du travail.

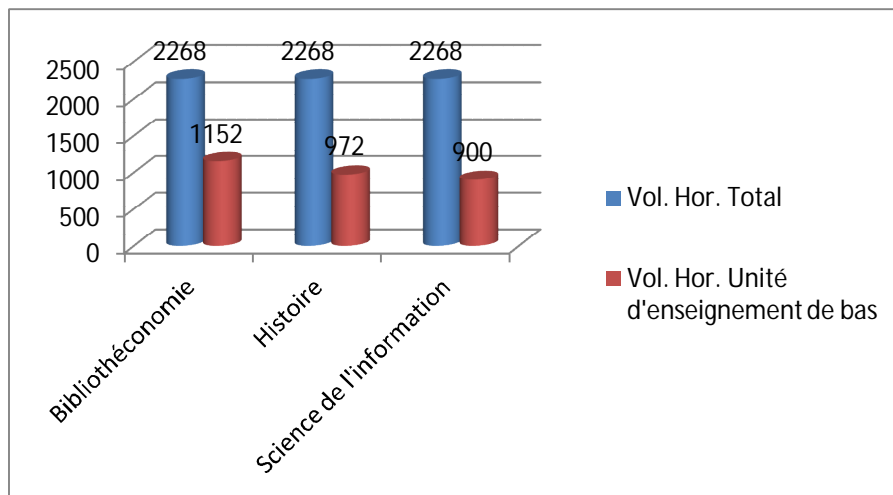
Traînée comme un simple technique ou pratique, l'archivistique, malgré sa reconnaissance soit en tant que science dans certains pays, soit en tant que discipline dans d'autres pays, traîne toujours telle une âme en peine derrière la bibliothéconomie, comme elle a traîné pendant des décennies derrière l'histoire. Quelle est sa place dans le nouveau programme dont

l'application a été imposée par notre ministère de tutelle, à la faculté des sciences humaines et civilisation islamique depuis la rentrée universitaire 2009/2010 ? Est-ce que l'archivistique, dans les conditions où elle est actuellement, enseignée répond honnêtement aux critères requis d'une formation digne des exigences d'un métier appelé à survivre à la tourmente technologique qui frappe tous les métiers à l'orée du XXIème siècle. ?

### 1- La place de l'archivistique dans le programme d'enseignement des Sciences humaines :

Afin de répondre à ces questions, commençons par analyser le programme de formation LMD qui a été consacré à l'enseignement des sciences humaines au niveau de l'université d'Oran/Es Sénia/Faculté des sciences humaines et de la civilisation islamique.

#### 1-1 Le volume horaire consacré aux trois disciplines phares des sciences humaines/volume horaire des unités d'enseignement de base <sup>2</sup> :



Le premier constat à faire est que l'archivistique n'apparaît pas du tout au milieu des trois disciplines phares des sciences humaines, qui se sont réparties équitablement le volume horaire total, à savoir 2268 heures chacune, pour les six semestres requis par la formation.

Ce volume horaire est à son tour réparti en :

- Unités d'enseignement de base / وحدات التعليم الأساسي
- Unités d'enseignement complémentaires qui se divisent en :
  - Unités d'exploration / وحدات الاستكشاف
  - Unités horizontales / وحدات أفقية

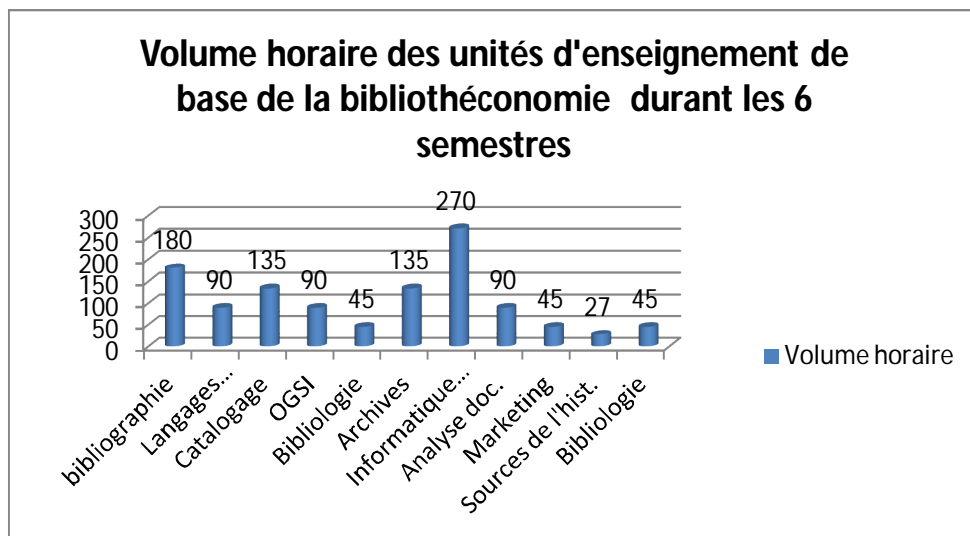
- Unités méthodologiques/ وحدات منهجية

Consacrée « tronc commun » de la formation, la première année rassemble des unités d'enseignement de base et des unités complémentaires, qu'on a jugées indispensables et communes aux trois disciplines. C'est logique et compréhensible dans la mesure où les trois disciplines sont voisines et doivent surement avoir des connaissances à partager. Chacune des 3 disciplines se voit doter de deux unités d'enseignement de base rentrant directement dans la spécialité associées à quelques unités d'enseignement complémentaires, que partagent avec elles les 2 autres disciplines. Et c'est là où ça ne va plus : L'archivistique n'apparaît ni en tant qu'unité de base, ni en tant qu'unité complémentaire dans aucune des disciplines alors qu'elle est encore rattachée à l'histoire, dans quelques pays européens comme la France, au même titre qu'elle est rattachée aux sciences de l'information au Canada. La bibliographie, en revanche, figure en tant qu'unité relevant de la bibliothéconomie et pas l'archivistique. Qu'est ce que cela veut dire ?

- Cela veut il dire que la construction du « savoir historique » s'est faite et se fera, dans notre pays, sans avoir recours aux archives et que par conséquent nos historiens en herbe, sont peu ou pas du tout, intéressés par les archives et que les bibliographies sont largement suffisantes pour assouvir leur besoin de vérité ? Ou est ce que nos journalistes ne font pas d'études rétrospectives pour leur écrire leurs articles et réaliser leurs reportages ? Que dire dans ce cas, des chercheurs, des journalistes et des étudiants qui ont fréquentés et fréquentent le service des archives de la Wilaya d'Oran, pour ne citer que celui-là

## **1-2- La place de l'archivistique dans le programme d'enseignement de la bibliothéconomie :**

Parent pauvre des sciences humaines, l'archivistique n'apparaît qu'à partir de la deuxième année. Elle est en fait, enseignée en tant qu'unité d'enseignement de base rattachée à la bibliothéconomie, durant les semestres 3 et 4 de la deuxième année et au cours du semestre 5 de la troisième année comme n'importe quelle autre technique : à raison de 135 h réparties entre les cours théoriques et les travaux pratiques comme le montre la figure qui suit :



On constate dès le départ, que l'archivistique est coincée entre l'informatique documentaire (270h), et la bibliographie (180h). Elle occupe la troisième place, ex aequo avec le « catalogage » qui n'est autre qu'une technique de la bibliothéconomie (135h/y compris les TD) et pas très loin des langues documentaires ou l'analyse documentaire. Cela étant, la formation en archivistique dispensée à nos étudiants représente un taux de 11,71% par rapport au temps consacré à leur formation de base en bibliothéconomie. Même en ajoutant au volume horaire, des unités d'enseignement telles que : l'informatique documentaire (270h) et les sources de l'histoire (27h) qui sont en mesure d'apporter un plus à la formation des archivistes, le taux ne sera que de 37,5%. Il faudrait reconnaître que c'est toujours insuffisant en sachant :

- que l'université algérienne est censée former des professionnels appelés à occuper des postes de documentalistes archivistes au niveau de nos administrations. A ce titre, il est à noter, que le département de bibliothéconomie de l'université d'Oran Es Sénia, en tant que centre d'examen a permis le recrutement de 498 documentalistes archivistes sur 657 postes budgétaires ouverts au profit de la spécialité pour les sessions organisées entre 2010 et 2012. Cela veut dire qu'en moyenne, nos administrations ont recruté plus de 200 documentalistes archivistes par an pour ne citer que cette période (3). On peut également ajouter qu'entre 1995 et 2000 (4), la direction générale des archives nationales qui organisaient les concours de recrutement à cette époque avait permis à 800

diplômés de bibliothéconomie d'être recrutés dans les archives, à raison de 145 cadres en moyenne, par an.

Pour illustrer notre propos nous avons choisi à titre d'exemple les quatre dernières sessions de recrutement organisées par le département de bibliothéconomie/ Université d'Oran Es-Sénia :

Sessions	Postes budgétaires	Postes pourvus	% des postes pourvus	Non admis	% des échecs	Absents (6)	%des absents
26/27/11/2010	169	100	59%	50	29%	19	11%
21/22/01/2010	195	153	78%	18	09%	24	12%
25/26/11/2011	187	155	82%	-----	-----	21	11%
17/18/02/2012	106	90	84%	01	0,94%	15	14%
<b>Total</b>	<b>657</b>	<b>498</b>	<b>75%</b>	<b>69</b>	<b>13%</b>	<b>79</b>	<b>12%</b>

- Que depuis la fin des années 80, l'archivistique qui tend à se faire reconnaître – si elle ne l'est pas depuis- comme étant une science et une discipline, à part entière, mériterait, il faudrait en convenir, un peu plus de considération et une reconnaissance pure et simple en tant que discipline par notre université au même titre que la bibliothéconomie –son équivalente- l'histoire ou les sciences de l'information qui lui son voisines ou n'importe quelle autre discipline. Mais avant d'en juger, posons nous la question et essayons d'y répondre en fonction de ce qui ce fait ou se pense, hors de notre pays.

## 2- Est ce que l'archivistique est une science ?

Afin de trouver une réponse à cette question, nous avons d'abord commencé par interroger « Google » qui est par excellence, l'un, sinon le meilleur moteur de recherche sur le net. Nous avons obtenu la réponse au bout de 0,9 s. Elle était de l'ordre de 116000 résultats. C'est fascinant d'une part et fastidieux de dépouiller tous ces résultats. Mais ce qui est intéressant, c'est qu'en consultant quelques sites, nous nous sommes trouvé en face d'un large éventail de réponses variées à ma question :

- Colloques, séminaires, journées d'études
- Articles de périodiques
- Ouvrages
- Forums
- Blogs

En tout cas, cela prouve que la question posée est à l'ordre du jour, au moins depuis 1976 à l'occasion de l'organisation du VIII<sup>e</sup>. Congrès du CIA qui s'est tenu à Washington sous le thème : « la science archivistique » et surtout débattue par les spécialistes de toutes nationalités. Pour notre part, nous avons opté pour le choix de trois définitions : française et canadienne, parce qu'elles sont plus proches de nous, du point de vue linguistique, et une hollandaise parce la Hollande est le pays où fût publié le premier manuel d'archivistique<sup>3</sup>:

- En France<sup>4</sup> l'archivistique est définie comme : « **la science** qui étudie les principes et les méthodes appliquées à la collecte, au traitement, à la conservation, à la communication et à la mise en valeur des documents d'archives.» ou « **discipline** qui étudie la formation d'ensembles organiques de documents au cours du déroulement de processus administratifs. Ces processus .....découlent de la vie quotidienne et de l'action des personnes physiques, aussi bien que morales... ».<sup>5</sup>

- En accord avec la scientificité de l'archivistique, Michel Duchein, pour sa part complète cette définition en lui attribuant 3 champs d'intervention<sup>6</sup>:

- Un champ théorique ou scientifique incluant une archivistique générale et des archivistiques spéciales propres aux différentes catégories de document qui exigent un traitement spécial

- Un champ technique relatif à la conservation physique des documents, la construction, l'équipement des locaux et l'usage des technologies

- Organisation et fonctionnement interne des services ou leur gestion.

### **Au Canada:**

S'inspirant de la définition donnée par Carol Couture et Jean-Yves Rousseau, le grand dictionnaire terminologique de l'Office Québécois définit l'archivistique comme<sup>7</sup>: « **la science** de l'information appliquée à l'organisation, l'administration et au traitement des archives. »

Selon les mêmes auteurs<sup>8</sup>, cette science qui ne cesse d'évoluer avec les documents et leurs utilisateurs apparaît à l'heure actuelle, sous trois visages :

- Un visage purement administratif ou records management (gestion des documents administratifs)

- Un visage traditionnel qui met l'accent uniquement sur la valeur secondaire du document (archivistique traditionnelle)
- Un nouveau visage, enfin, qui prend l'aspect d'une archivistique moderne ou « archivistique intégrée » qui englobe la valeur primaire et la valeur secondaire du document. En d'autres termes, une archivistique qui prend en charge le document, dès sa naissance jusqu'à, soit son élimination, soit sa conservation définitive.

**En Hollande**, Eric Ketelaar <sup>9</sup>, dans une synthèse remarquable représente l'archivistique comme une « trinité » associant la **mission de l'archiviste** (son utilité sociale ou le bien), **la pratique archivistique** (le savoir faire ou le vrai) et **la science archivistique** ( la science ou le beau) en concluant que même, si les trois éléments sont trois cimes d'un même arbre, la science reste la plus belle. Car, poursuit-il « le **pourquoi** de la science archivistique est le facteur qui se renouvelle continuellement et qui continue à donner aux questions « **quoi** » et « **comment** » de l'archivistique une clarté et une couleur nouvelles. Le beau, la beauté de l'archivistique est assurée par la science archivistique. »

Il ressort de ce bref survol de l'analyse du concept « archivistique » qui est loin de faire l'unanimité que les trois définitions choisies parmi tant d'autres s'accordent toutes sur le fait que l'archivistique est une science.

Elle est en plein devenir puisqu'évolutive et repose enfin, sur :

- Un objet : les archives
- Des principes : respect des fonds, provenance et ordre originel
- Une théorie: théorie des trois âges
- Des règles d'organisation et des savoir faire en matière d'archives : communication, collecte, évaluation, normalisation des descriptions et des instruments de recherche, valorisation, appropriation et utilisation des technologies, analyse, conservation, gestion et organisation des centres d'archives, construction etc.

### **3- L'archiviste face aux nouvelles mutations des métiers :**

De nos jours, nul n'échappe à la vague déferlante appelée « technologie de l'information et de la communication » qui bouscule tout sur son passage. Elle agit sur notre vie privée et bouleverse nos activités autant que nos mœurs. Aucun métier n'est épargné et par conséquent, les archivistes ne sont pas les seuls à devoir affronter ce phénomène et rien ne les empêche d'acquérir de nouvelles connaissances afin de s'approprier et mieux maîtriser ces technologies<sup>10</sup>. Il est indéniable que « l'objet » « archive » en lui-même, a changé et adopte de nouvelles formes qui exige de nouveaux

modes de lecture, de nouvelles méthodes de conservation et de contrôle et surtout, une formation universitaire qui tient compte de toutes ces nouvelles données etc. Sans cela, la science archivistique et les archivistes disparaîtront comme ont disparu les dinosaures de la préhistoire ou se feront remplacer par d'autres métiers plus compétents et plus compétitifs. Pour commencer cette nouvelle phase de leur vie et survivre, les archivistes doivent relever, en fonction de la teneur de leur formation qui faut-il le signaler encore une fois est insuffisante dans nos universités, le double défi auquel ils sont confrontés :

- Maintenir à jour leurs connaissances des supports « conventionnels » et analogiques de l'information
- D'être à la pointe en matière d'information numérique.

La pratique archivistique a bien survécu aux civilisations disparues et survivra sûrement, aux archives virtuelles à condition de continuer à remplir la mission d'utilité sociale dont elle est investie et surtout en adaptant ses techniques à son environnement immédiat.

#### **4- Proposition d'un programme de Formation<sup>11</sup> en Archivistique :**

##### **Contenu de la formation de base en archivistique :**

En effet, le volet «Formation de base en archivistique» que nous proposons et qui s'inspire de ce qui se fait dans les pays développés en la matière s'articule particulièrement autour de sept grands axes.

L'ensemble ainsi composé se présente sous la forme de 14 modules totalisant l'équivalent de 165 heures

##### **Axe 1 - Les éléments de base (18h)**

La compréhension du monde des archives implique la connaissance de définitions de base et l'acquisition de notions élémentaires. Ce socle de savoir est indispensable à toute formation aussi bien théorique que pratique en archivistique. Ce cours est un préalable incontournable à la compréhension des autres cours.

*Il est composé de deux modules :*

- **module 01 – Qu'est ce que les archives ?**
- **module 02 - Notions générales d'archivistique**



## **Axe 2- Législation et réglementation archivistiques. Déontologie professionnelle (15h)**

Connaître les textes en vigueur dans son environnement professionnel est un préalable à toute intervention sur les archives.

*A cet effet ce cours est composé du seul :*

- **module 03 - Législation et réglementation archivistiques. Déontologie professionnelle**

Il explore la nature et le contenu des lois sur les archives, dans une approche comparative.

Bien que la déontologie ne relève pas du domaine réglementaire, cette question a été incluse dans ce module permettant ainsi de réfléchir aux défaillances législatives.

## **Axe 3 - Gestion et traitement des archives (80h)**

Ce cours, qui se situe au centre de l'archivistique, présente la gestion et le traitement des archives depuis leur création jusqu'à leur sort final quel qu'en soit le support (papier, électronique...).

*Il est composé de quatre modules :*

- **module 04 - Gestion des documents actifs/ traitement des archives courantes (15h)**
- **module 05 - Gestion des documents semi-actifs/ traitement des archives intermédiaires (15h)**
- **module 06 - Traitement des archives définitives (30h)**
- **module 07 - Gestion et archivage des documents numériques (20h)**

## **Axe 4 - Politiques et pratiques de conservation et préservation (20h)**

Ce cours a pour objectifs de sensibiliser aux problèmes et aux contraintes de la préservation des documents et d'aider aux prises de décision dans ce domaine.

*Il est composé de trois modules :*

- **module 08 - Préservation et restauration**
- **module 09 - Reproduction par microfilmage et numérisation**

- **module 10 - Bâtiments et locaux d'archives**

**Axe 5 : Communication et valorisation (15h)**

Ce cours offre un panorama des réglementations et des pratiques en matière de communication administrative et scientifique ; il encourage l'ouverture des services d'archives vers l'extérieur et la mise en place de politiques de valorisation.

*Il est composé de deux modules :*

- **module 11 - Communication des archives**
- **module 12 - Valorisation des archives**

**Axe 6 - Création et organisation d'un service d'archives (7h)**

*Ce cours est constitué du seul :*

- **module 13 - Création et gestion d'un service d'archives**

Il propose des solutions susceptibles de s'adapter aux situations rencontrées dans la création et l'organisation d'un service d'archives, exprimant ainsi la solidarité des apports entre professionnels.

**Axe 7 - Partenariats et coopération (10h)**

*Ce cours est composé du seul :*

- **module 14 - Partenariats et coopération**

**Conclusion :**

En guise de conclusion, on peut dire que les trois pays pour ne citer que ceux-là, reconnaissent l'archivistique comme une science ou discipline, peut-être un peu « molle » par opposition aux sciences pures, mais tout de même, une science au même titre que la bibliothéconomie, l'histoire, les sciences de l'information, la psychologie ou la sociologie etc.

En tant que science, elle mériterait la reconnaissance de notre université, qui semble-t-il est en train de se repenser comme l'illustre, l'organisation du séminaire sous le thème « repenser l'université » qui s'est tenu à Oran le 26 et 27/05/2012. Associée aux sciences humaines ou aux sciences sociales, il est temps pour elle, d'être reconnue au moins comme discipline et enseignée avec autant d'importance que les autres disciplines en sachant que son produit fini est demandé sur le marché du travail. Encore faut-il que ce produit soit compétent en la matière au vu de la formation qu'il subit actuellement.

## Notes

<sup>1</sup> - -Grange Didier. Archivistique et mondialisation : deux constats, un débat in Archives, Volume 40, n° 1, 2008-2009 p. 12

<sup>2</sup> - Les données ont été extraites du programme officiel adopté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au profit de la faculté des sciences humaines et de la civilisation islamique/Université d'Oran Es Sénia et appliqué à partir la rentrée universitaire de septembre 2009.

<sup>3</sup> - Le manuel en question est paru à Groningue (Hollande) en 1898 sous le titre « Manuel pour le classement et la description des archives. » Il fût traduit en français par Jos. Cuvelier et Henri Stein en 1910.

<sup>4</sup> - <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/publications/terminologie-archivistique/> le 15/05/2012. Ce dictionnaire a été mis au point en 2000-2001 par un groupe de travail composé d'Elisabeth Rabut, inspectrice générale des archives de France, Rosine Cleyet-Michaud, alors conservatrice générale chargée du service technique de la direction des Archives de France, Philippe Charon, alors directeur des Archives départementales de la Sarthe, et Bruno Galland, alors chef de la section ancienne du Centre historique des Archives nationales, avec la participation, pour la partie Conservation et restauration, de Bertrand Lavédrine, directeur du CRCDG, et d'Hélène Capodano-Cordonnier, chef de l'atelier de restauration des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

<sup>5</sup> - Brunos Delmas : origine et développement de l'enseignement de l'archivistique in Archivum, vol. xxxiV ; p. 72

<sup>6</sup> - Michel Duchein : Archives, Archivistes, Archivistique/définition et problématique in la pratique archivistique française, Paris, Archives nationales, 1993, pp.19-39.

<sup>7</sup> - Le grand dictionnaire terminologique de l'office québécois : [dt.oqlf.gouv.qc.ca/Resultat.aspx](http://dt.oqlf.gouv.qc.ca/Resultat.aspx), 15/05/2012

<sup>8</sup> - Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean Yves Rousseau : L'archivistique a-t-elle trouvé son identité in Argus, Juin 1988, volume17, n°2, pp.51 à 60.

<sup>9</sup> - Eric Ketelaar : l'archivistique dans le monde actuel, pp. 9-20 : <http://www.arhivelenationale.ro/images/custom/image/serban/RA%203-4%202007/03%20ketelaar,%20eric.pdf>

<sup>10</sup> - Jacques Grimard : l'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la révolution numérique à l'âge de l'archivistique in Archives, volume 37, n°1, 2005-2006, pp.59 à 87.

<sup>11</sup> - Il faudrait noter que le programme de formation en archivistique que nous proposons ne prend en charge que la formation pure en archivistique. Il reste à compléter d'abord par des séances de travaux dirigés et pratiques, des visites et stages ainsi que par d'autres modules complémentaires tels que : l'histoire, les langues, le droit administratif, les techniques de communication, l'informatique documentaire, les statistiques etc.

## Bibliographie

1- Recueil des textes officiels relatifs aux archives, publication de la DGAN, Alger 2000, 30p.

2- Programme officiel adopté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au profit de la faculté des sciences humaines et de la civilisation islamique/Université d'Oran Es Sénia et appliqué à partir la rentrée universitaire de septembre 2009.

- 3- Manuel pour le classement et la description des archives. » Groningue (Hollande) 1898, traduit en français par Jos. Cuvelier et Henri Stein en 1910.
- 4- COUTURE Carol, DUCHARME Jacques et ROUSSEAU Jean Yves : L'archivistique a-t-elle trouvé son identité in *Argus*, Juin 1988, volume 17, n°2, pp.51 à 60.
- 5- DELMAS Bruno . Origine et développement de l'enseignement de l'archivistique in *Archivum*, vol. xxxiV ; p. 72-89
- 6- DUCHEIN Michel : Archives, Archivistes, Archivistique/définition et problématique in la pratique archivistique française, Paris, Archives nationales, 1993, pp.19-39.
- 7- GRANGE Didier. Archivistique et mondialisation : deux constats, un débat in *Archives*, Volume 40, n° 1, 2008-2009 p. 71-89
- 8- GRIMARD Jacques: l'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la révolution numérique à l'âge de l'archivistique in *Archives*, volume 37, n°1, 2005-2006, pp.59 à 87.
- 9-<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/publications/terminologie-archivistique/> le 15/05/2012.
- 10- Le grand dictionnaire terminologique de l'Office Québécois : <http://www.granddictionnaire.com/Resultat.aspx> 15/05/2012
- 11- KETELAAR Eric : l'archivistique dans le monde actuel, pp. 9-20 : <http://www.arhivelenationale.ro/images/custom/image/serban/RA%203-4%202007/03%20ketelaar,%20eric.pdf>
- 12- <http://journals.sfu.ca/archivar/index.php/ca/article/view/13070/14309>, texte en pdf, le 02/03/2013
- 13- Disponible sur le WEB: [http://www.uqac.ca/a2cote/archivistique01\\_uqac.html](http://www.uqac.ca/a2cote/archivistique01_uqac.html) [consulté le 03 février 2014]
- 14- Disponible sur le WEB: <http://unesdoc.unesco.org/images/0004/000406/040620fo.pdf> [consulté le 03 février 2014]
- 15- Disponible sur le WEB : <http://www.ica.org/670/au-sujet-de-la-section-pour-lenseignement-de-larchivistique-et-la-formation-des-archivistes-sae/a-propos-de-la-section-pour-lenseigneme> [consulté le 28 février 2014]
- 16- HOTTIN Christian :« L'archivistique est-elle une science ? » Réactions aux journées d'études organisées par l'École des chartes et l'Association des archivistes français à la Sorbonne (salle Louis-Liard) les 30 et 31 janvier 2003. Disponible sur le WEB: <http://labyrinthe.revues.org/323> [consulté le 12 décembre 2013]
- 17- GARON Robert : l'enseignement de l'archivistique au Québec. Disponible sur le WEB : [Journals.sfu.ca/archivar/index.php/ca/article/viewFile/13070/14309](http://journals.sfu.ca/archivar/index.php/ca/article/viewFile/13070/14309) [consulté le 12 février 2014]
- 18- LIARD, Marie-Françoise. L'archivistique est-elle une science ? . *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 3, 2003 [consulté le 12 février 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-03-0099-005>>. ISSN 1292-8399.
- 19- La science des archives. Disponible sur le WEB : <http://www.ehess.fr/archives/document.php?id=4562> [consulté le 12 février 2014]